



27 Boulevard Saint Martin – 75003 PARIS

Site : <http://www.sitecommunistes.org>

Hebdo : [hebdo@sitecommunistes.org](mailto:hebdo@sitecommunistes.org)

Courriel : [communistes@sitecommunistes.org](mailto:communistes@sitecommunistes.org)

<https://x.com/PRCommunistes>

14/08/2025

## **Contre l'attaque sans précédent des droits des travailleurs : la grève !**

François Bayrou ne perd pas de temps : il frappe déjà profitant des congés d'été dans le but de faire passer en catimini des mesures impopulaires. Le 6 août, l'exécutif a ainsi transmis au conseil de la Caisse nationale d'assurance maladie (Cnam) trois projets de décret\* visant à augmenter à nouveau les participations forfaitaires et franchises médicales à la charge des patients. La ministre du travail a publié une lettre de cadrage concernant la réforme de l'assurance chômage. Un nouveau tour de vis, le plus violent de tous, à l'intention des privés d'emploi dont les droits ont déjà été divisés par 2 depuis que Macron est Président de la République ; Elle a également envoyé un document d'orientation pour l'ouverture d'une "négociation" précisant les modalités de suppression de deux jours fériés. Bayrou est revenu également sur la suppression des deux jours fériés précisant qu'il s'agit bien de travailler gratuitement pendant ces deux journées. La seule question que les « partenaires sociaux » auront à discuter c'est le choix des dates: le 8 mai, 15 août ou 11 novembre... Une première étape, le gouvernement ayant annoncé sa volonté de réformer de nouveau le droit du travail à la rentrée.

Les dirigeants syndicaux n'ont pas à se prêter à cette mascarade, le message doit être clair : c'est Non!

### ***Les 44 milliards d'économie seront faits exclusivement sur le dos des travailleurs !***

Une "année blanche", c'est à dire le gel des budgets des services publics, salaires des fonctionnaires, allocations familiales, aides au logement, l'allocation adulte handicapé, bourses d'études, du RSA, pensions des retraités. Augmenter les impôts des retraités en supprimant l'abattement de 10 %.

Augmentation des impôts et de la CSG. Déremboursements des médicaments et des consultations, notamment pour les malades en affections de longue durée. Fusion des prestations sociales avec seul objectif : faire des économies ! Retraites : toujours pas de remise en cause des 64 ans, baisse du budget de tous les services publics et braderie du patrimoine de l'État et privatisations. La suppression de 3000 postes de fonctionnaires et le non-remplacement d'un fonctionnaire sur trois, suppression d'agences et de programmes de l'État

Le gouvernement annonce vouloir flexibiliser le code du travail sur de nombreux aspects : faciliter le recours aux contrats précaires (CDD, intérim...), diviser par deux les délais de recours devant les prud'hommes en cas de licenciement abusif, remise en cause de la 5<sup>ème</sup> semaine de congés payés et du temps de travail, le 16 juillet Bayrou annonçait la couleur : « nous devons avoir comme but que le travail soit toujours gagnant qu'il n'y ait aucun frein, plus aucun frein au fait de travailler ou de travailler plus ». Il veut "simplifier" drastiquement les démarches des entreprises, imposer une remise en cause tous azimuts des droits des salariés avec des mesures pouvant être prises par ordonnance dès l'automne, donc sans être adoptées par le Parlement !

L'augmentation du budget militaire et les milliards dépensés visent à financer la production de Rafale, d'obus, de chars, alors que l'on manque de canadiers afin de lutter contre les incendies, c'est diminué d'autant les hôpitaux, les écoles, le logement...!

En parallèle de toutes ces annonces, le gouvernement veut faire voter fin septembre une proposition de loi en vue d'étendre les possibilités de travailler le 1<sup>er</sup> mai tout, un symbole. Ces dérogations concerneraient 3 millions

de salariés. Le 1<sup>er</sup> mai est un acquis social, un jour férié et chômé. C'est par la lutte que nous avons gagné la journée internationale des droits des travailleuses et des travailleurs, c'est par la lutte que nous la défendrons.

***Alors non, ce n'est pas aux travailleurs, aux chômeurs, aux malades, aux retraités de payer !***

Les capitalistes bénéficient d'aides, de subventions et d'allègements fiscaux. Depuis 2017 Macron a multiplié les baisses d'impôts des plus riches et les entreprises notamment au travers d'aides, exonérations et exemptions de cotisations ou taxes. Résultat, les inégalités n'ont jamais été aussi élevées ! Les aides aux entreprises atteignent des sommets : 211 milliards en 2023. Les ultras riches, 1800 français, possèdent un patrimoine dépassant 100 millions d'euros. La fortune des capitalistes atteint des sommets : en France, celle des 500 plus riches a dépassé cette année les 1 000 milliards d'euros, un pactole qui a doublé en moins de dix ans.

Ils sont les véritables maîtres de la société et dictent leurs exigences à tous les gouvernements et partis de droite, de gauche ou d'extrême droite aspirant à les servir une fois au pouvoir.

***Il faut agir, des appels circulent pour le 10 septembre et pas seulement pendant une journée.***

De nouveaux appels partis de la base se répandent concernant la grève le 10 septembre pour un arrêt du travail, boycott de la consommation et le blocage des transports, écoles et plateformes logistiques. La Fédération CGT du Commerce et des Services a publié un appel à la grève dans tout le secteur : «*Dans chaque établissement, dans chaque entreprise, dans chaque branche, organisons la riposte des travailleurs : toutes et tous en grève le 10 septembre 2025 !*» La Fédération CGT de la Chimie interpelle: «*Nous appelons la Confédération à faire du 10 septembre un appel national et à l'inscrire dans une stratégie de grève reconductible, jusqu'au retrait du budget et de ses attaques faites aux travailleurs*». CGT Air liquide, CGT des territoriaux de Bezons, l'UD du Nord appellent «*à se saisir de cette date, qu'elle soit le début d'une grève durable* ». Un préavis du 18 août au 18 octobre dans l'Éducation nationale et un dans la fonction publique tout le mois de septembre. Dans les syndicats, les bases se mobilisent poussant les directions nationales à se bouger. Quant à Solidaires plusieurs syndicats tiendront des assemblées exceptionnelles afin de se positionner fin août. Des AG au sein même des entreprises pourraient avoir lieu afin de reconduire la grève dès le 11 septembre.

Les cinq organisations syndicales représentatives que sont la CGT, la CFDT, FO, la CFE-CGC et la CFTC, mais aussi l'Unsa, la FSU et Solidaires, ont lancé une pétition baptisée «*Budget Bayrou, ça suffit !*» ! Macron a officiellement promulgué la loi Duplomb malgré le succès de la pétition contre cette loi récoltant plus de 2,1 millions de signatures, on voit tout le mépris du gouvernement. Il faut frapper plus fort par la grève. Les organisations syndicales se réuniront le 1<sup>er</sup> septembre pour «*examiner ensemble les moyens de réagir pour contrer ce nouvel accès de brutalité envers la société et le monde du travail* ». Sur le site de la CFDT on peut lire la colère d'un militant : «*Réunissez-vous maintenant et déposez un préavis de grève au plus vite au lieu de brasser du vent. Y a un minimum de deux semaines à respecter entre un préavis de grève et une grève dans certains secteurs. Dépêchez-vous pas simplement dire que vous allez vous réunir* ».

Oui, le seul moyen est de prendre le patronat au portefeuille avec la grève : une lutte de classe opposant dans un combat économique et politique le capital et le travail, les basses du mouvement ouvrier depuis les origines du capitalisme.

Tant que les capitalistes détiendront le pouvoir, la société s'acheminera vers le désastre. L'enjeu de la riposte étant de mettre la lutte des classes au centre de l'activité politique, afin de combattre l'hégémonie économique et idéologique du capital sur la société pour construire une société dans laquelle les hommes et les femmes salariés, les jeunes, les retraités cesseront d'être exploités.

**\*Les projets de décrets prévoient les dispositions suivantes :**

Le montant de la participation forfaitaire restant à charge sur chaque consultation ou acte médical, ainsi que sur les actes de radiologie et de biologie médicale, ne pourrait être inférieur à 4 euros, contre deux aujourd'hui, et ne pourrait excéder 5 euros, contre 3 euros aujourd'hui ;

Le nombre maximum de participations forfaitaires supportées par assuré serait porté de 25 à 50 par an, et le montant maximal de 50 à 100 euros ;

Les franchises médicales déduites des remboursements effectués sur les boîtes de médicaments passeraient de 1 à 2 euros ; sur les actes paramédicaux de 1 à 2 euros, dans la limite de 8 euros par jour, contre 4 aujourd'hui ; et sur les transports sanitaires de 4 à 8 euros, dans la limite de 16 euros par jour, contre 8 euros aujourd'hui.

Les deux premières dispositions seraient applicables deux mois après la parution du décret, la troisième au 1er janvier 2026. La Cnam dispose d'un délai de 21 jours pour donner son avis, qui n'a qu'une valeur consultative.

La ministre Catherine Vautrin a également annoncé vouloir que *"demain, ces franchises soient payées au comptoir des pharmacies, plutôt que via le fonctionnement actuel, avec un prélèvement ultérieur que l'assuré ne voit pas"*. À l'avenir, elles pourraient être prélevées directement par les professionnels de santé au moment du paiement. Les pharmacies seront en grève le 16 août.